



10 Juin 2021 : l'appel, acte I • 28 Septembre 2021 : l'appel, acte II • 27 janvier 2022 : acte III

Les psychologues de la Fonction publique territoriale **invisibles mais déterminé-es**

L'accès aux psychologues, un enjeu de santé publique

Si les psychologues territoriaux sont moins nombreux que leurs collègues hospitaliers, ils sont néanmoins en première ligne pour servir la population : de la naissance, la parentalité, au handicap, à la fin de vie...

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, nous sommes présents et mobilisés plus que jamais, répondant à la continuité du service public avec la mise en place de dispositifs innovants (cellules d'écoute psychologiques). Pourtant le gouvernement nous ignore et méprise l'ensemble de la profession, tentant de démunir plus encore le service public « au profit » du libéral dans un dispositif inadapté et sans concertation.

La santé psychique n'est pas une marchandise ! Nous souhaitons travailler dignement et exercer nos missions essentielles de service public auprès de la population qui en a grand besoin. **Assez d'incohérence !**

CE QUE NOUS SOMMES :

- Les psychologues sont des **cadres spécialisés qui exercent leur responsabilité professionnelle dans les collectivités territoriales**. Ils sont **autonomes** dans l'élaboration de leurs méthodes et indépendantes dans leurs décisions d'intervention. La profession de psychologue n'est pas une profession médicale. **Nous nous opposons à l'imposition par l'Etat d'orientations théoriques ou de techniques thérapeutiques** qui ne respectent ni notre formation qualifiante, ni notre autonomie, ni le libre choix des citoyens ;

- Spécialisés en sciences humaines, dotés des compétences et des orientations diverses qui font leur richesse, **les psychologues étudient et traitent du fonctionnement psychique dans différents champs de la société**. Ils exercent une fonction clinique. A ce titre, ils ont besoin d'un temps d'analyse de pratiques hors du fonctionnement de la collectivité. **Nous demandons l'application du temps de formation, d'information et de recherche (FIR)** dans toutes les collectivités, comme il se pratique dans le versant hospitalier.

- **Nous sommes opposés à la création d'un ordre des psychologues** qui va à l'encontre de la reconnaissance de la pluralité des approches psychologiques et qui tendra à opposer les usagers aux psychologues.

- **Les psychologues sont des fonctionnaires de catégorie A ayant une fonction d'expertise**. Ils travaillent en équipe pluridisciplinaire. A ce titre, ils doivent pouvoir participer au projet institutionnel du service. **Depuis trop longtemps notre rémunération n'est pas à la hauteur de notre qualification à Bac+5**. Notre grille indiciaire doit correspondre à celle des ingénieurs territoriaux.

- Les psychologues subissent **la précarité de l'emploi** puisque les contractuels sont de plus en plus nombreux. Elle entraîne de grandes disparités de traitement, divise les personnels et crée des injustices fragilisant l'ensemble des psychologues dans l'exercice de leurs missions. **Nous demandons un plan de résorption de l'emploi précaire pour répondre aux besoins des populations et assurer la continuité du service public**.

NOS REVENDICATIONS

Nous exigeons l'ouverture urgente de véritables négociations pour :

- Une revalorisation substantielle de nos grilles indiciaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et l'exercice des missions de catégorie A ;
- Des postes de fonctionnaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population ;
- L'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire ;
- L'application d'un temps Formation Information Recherche (FIR) dans toutes les collectivités territoriales ;
- La participation effective aux projets des établissements publics ;
- L'indépendance des psychologues dans l'exercice professionnel et la garantie de leur autonomie vis-à-vis de la discipline médicale ;
- Une reconnaissance la spécificité de la psychologie et des sciences humaines dans le système de santé et dans la Fonction publique différente de celle des professions de santé ;
- Un accès direct des usagers aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la sécurité sociale en libéral ;
- Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.

Toutes et tous en grève et manifestation le 27 janvier 2022

**dans le cadre de la journée de mobilisation
intersyndicale et interprofessionnelle !**



J'ADHÈRE



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

